

ARRETE MUNICIPAL
FIXANT LE MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
VOYAGE DES SENIORS 2023

N° 7.6.001/2023

Le Maire de la Ville d'HAUBOURDIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2021 concernant les animations organisées par la ville d'Haubourdin et destinées aux seniors,

Vu le budget de la commune,

Considérant le marché de transport attribuant à la société Mariot Gamelin l'organisation du voyage des seniors pour un prix de vente s'élevant à 77,00 € TTC par personne,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jeudi 21 septembre 2023 aura lieu le voyage culturel des seniors à Louvre LENS.

Article 2 : Le montant de la participation financière est fixé à 77,00 € TTC :

- pour les seniors qui ont assisté au repas du 29 mars 2023
- pour les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge de 65 ans au cours de l'année 2023

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et le Responsable des services de gestion comptable d'Armentières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

HAUBOURDIN, le 26 juin 2023

Le Maire,



P. BEHARELLE